

17 *Quel va être l'impact sur le chômage ?*

On peut distinguer trois grands types de réponses à cette question :

- celle des tenants de la réduction du temps de travail, au premier rang desquels le gouvernement ;
- celle des opposants à la réforme, en particulier le patronat et le Sénat ;
- celle des instituts de conjoncture économique qui soulignent les nombreuses conditions nécessaires à la création d'emplois.

Les tenants de la baisse de la durée du travail soutiennent qu'elle peut créer des centaines de milliers d'emplois. Le gouvernement, s'appuyant notamment sur les simulations chiffrées effectuées par certains instituts de conjoncture, avance ainsi que sa réforme peut créer jusqu'à près de 700 000 emplois et donc diminuer sensiblement le chômage.

De leur côté, le patronat (soutenu par son centre de recherche économique, REXECODE) et le Sénat estiment, sans pour autant avancer d'étude chiffrée, que la réduction du temps de travail détruira des emplois car elle n'est supportable ni financièrement ni en termes d'organisation pour les entreprises (questions 21 et 22, pages 67 et 69). Elle conduirait à une baisse significative de l'emploi. Ils contestent par ailleurs la pertinence et la fiabilité des estimations avancées par le gouvernement et les centres d'études.

Un institut indépendant (l'OFCE) et des administrations publiques (la DARES et la Direction de la Prévi-

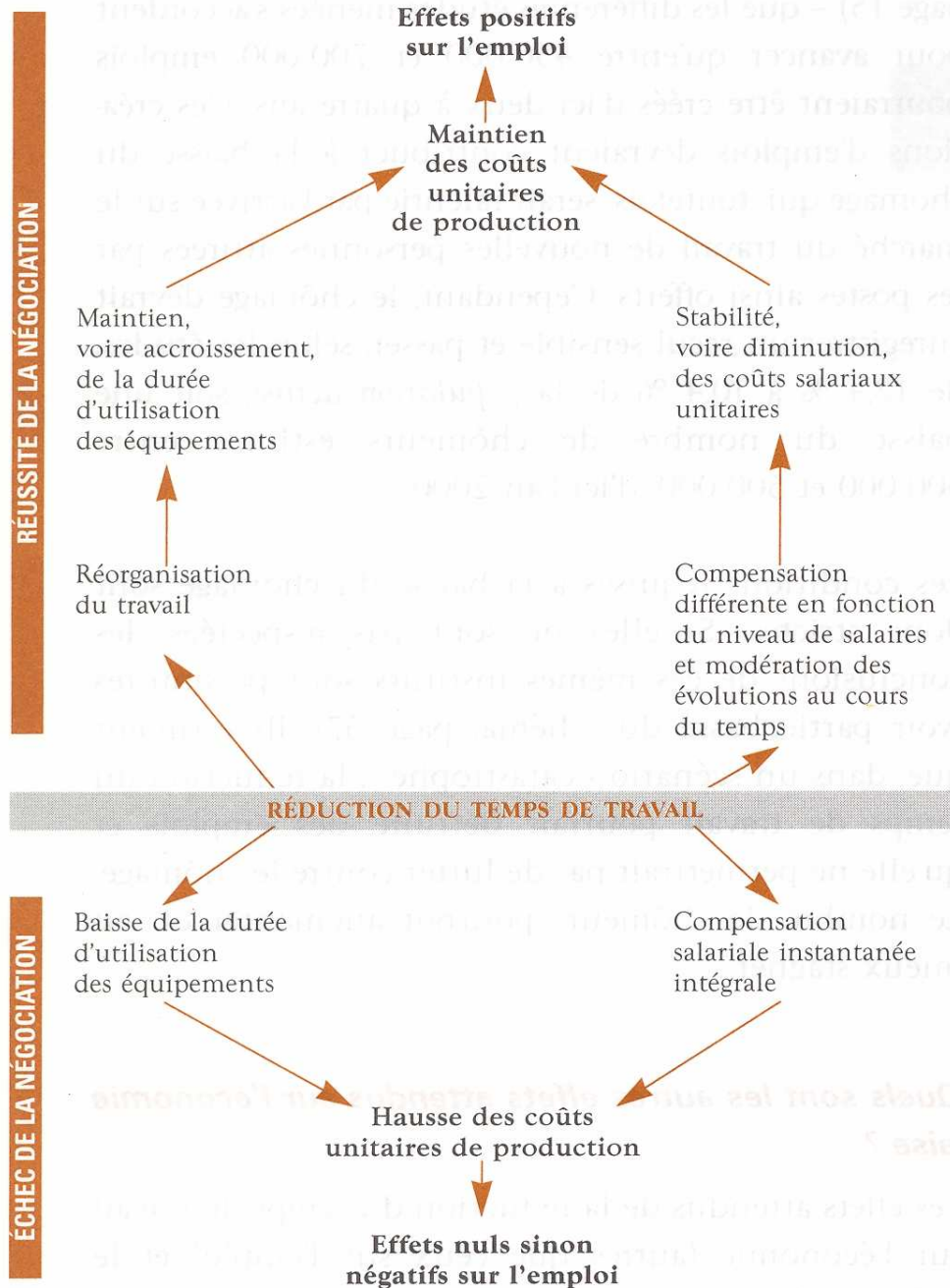
sion) ont tenté d'évaluer les conséquences de la réduction du temps de travail. Les créations d'emploi et, par conséquent, la baisse du chômage sont soumises à la réalisation d'un grand nombre de conditions préalables.

Tout d'abord, la qualité des relations entre les *partenaires sociaux* est déterminante dans la réussite de la réforme. En « jouant le jeu », c'est-à-dire en discutant lors des négociations, ils rendront son application possible dans de bonnes conditions, permettant des créations d'emplois (voir partie haute du schéma, ci-contre).

Ensuite, c'est la mise en pratique proprement dite des 35 heures hebdomadaires qui déterminera le nombre d'emplois créés. Ainsi, plus les gains de *productivité* dégagés par la réorganisation du travail et de la production seront importants, moins il y aura de création de nouveaux postes. La modération salariale devra également être de mise, sans quoi des salaires trop élevés grèveraient les comptes des entreprises et nuiraient ainsi à leur *compétitivité*. L'augmentation de la durée d'utilisation des équipements sera également nécessaire, même si aujourd'hui elle atteint un niveau déjà élevé. Par ailleurs, le recours aux *heures supplémentaires* ne devra pas être excessif. Les entreprises, enfin, devront réduire la durée du travail dans le cadre de la loi afin de profiter des aides de l'État (questions 11 et 12, page 37 et 41) et trouver ainsi un soutien financier à leur réorganisation.

C'est à ces conditions – et à ces conditions seulement (proches de celles ayant permis des créations d'emploi

NÉGOCIATIONS DANS L'ENTREPRISE : DEUX CAS EXTRÊMES



Source : d'après Yves Barou et Jacques Rigaudiat, *Le marché du travail : structure et fonctionnement*, Hatier, 1985.

dans le cadre de la loi de Robien, voir question 3, page 15) – que les différentes études menées s'accordent pour avancer qu'entre 450 000 et 700 000 emplois pourraient être créés d'ici deux à quatre ans. Ces créations d'emplois devraient contribuer à la baisse du chômage qui, toutefois, serait ralentie par l'arrivée sur le marché du travail de nouvelles personnes attirées par les postes ainsi offerts. Cependant, le chômage devrait enregistrer un recul sensible et passer, selon les études, de 12,4 % à 10,4 % de la *population active*, soit une baisse du nombre de chômeurs estimée entre 400 000 et 500 000, d'ici l'an 2000.

Les conditions requises à la baisse du chômage sont donc strictes. Si elles ne sont pas respectées, les conclusions de ces mêmes instituts sont pessimistes (voir partie basse du schéma, page 57). Ils estiment que, dans un scénario « catastrophe », la réduction du temps de travail pourrait détruire des emplois et qu'elle ne permettrait pas de lutter contre le chômage. Le nombre de chômeurs pourrait augmenter ou au mieux stagner.